



Compte-Rendu

Bureau CLE Authie du 15 novembre 2022

Salle du conseil Mairie d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de CLE

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de CLE

Monsieur Yves GILLE : Président du Symcéa

Monsieur Pascal SAILLIOT : Président de la commission thématique gestion des milieux aquatiques

Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la commission thématique érosion, ruissellement et inondations

Monsieur Éric KRAEMER : Président de la commission thématique gestion de la ressource en eau

Monsieur Jean-Michel MAGNIER : Président de la commission thématique communication et développement du territoire

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa

Monsieur Antoine FRICHOT : Animateur du SAGE Authie

Madame Cassandra WAYMEL : Animatrice du SAGE Authie

Ordre du jour :

1. Rencontre avec la nouvelle animatrice du SAGE Authie
2. Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE : calendrier et bilan des commissions
3. Feuille de route du SAGE de l'Authie
4. Projets prioritaires de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
5. Critique de la fiche masse d'eau Agence de l'eau
6. Autres points

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation

Ouverture de la réunion par M. DEJONGUE.

Présentation de Cassandra WAYMEL Nouvelle animatrice du SAGE de l'Authie et de chacun des membres du Bureau.

Lancement de la présentation par M. FRICHOT.

2. Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE : calendrier et bilan des commissions

Les prochaines grandes étapes de l'élaboration du SAGE sont la relecture juridique et la mise en forme du document. Le calendrier validé par l'Agence de l'eau devra être respecté par le SYMCEA. Les documents liés à la communication y seront également inscrits.

Mme CHERIGIE rappelle que le Symcéa doit fournir un calendrier à l'Agence de l'eau pour le 31 mars dans le cadre du Plan Concerté Eau, et pour fin mai les montants prévisionnels doivent être confirmés avant instruction.

L'objectif de 2023 est d'écrire le SAGE avec l'appui du comité de rédaction. L'objectif est de valider le projet en CLE à la fin de l'année.

Il est évoqué le souhait de continuer à faire fonctionner les Commissions Thématiques en parallèle du comité de rédaction pour pouvoir éventuellement procéder aux ajustements des textes si nécessaire. En particulier, si le comité de rédaction travaille sur les dispositions liées à une thématique, il sera

intéressant de réunir la commission thématique correspondante dans la foulée, ce qui permettra de valider / vérifier si cela leur convient.

2024 sera marquée par les phases administratives, enquête publique, validation en comité de bassin et relecture juridique des dispositions et règles.

Bilan sur les commissions thématiques :

Fin des commissions thématiques pour l'année, toutes les orientations et dispositions ont été validées. Globalement on enregistre une bonne participation au cours des réunions. En accord avec la volonté de la CLE de ne pas avoir un trop grand nombre de dispositions, celles-ci sont actuellement au nombre de 54.

L'objectif est de valider la 1^{ère} version des dispositions en commission Permanente au 1^{er} trimestre 2023 puis en séance CLE.

3. Feuille de route du SAGE de l'Authie

L'Agence de l'eau demande une validation de la feuille de route pour 2022. Celle-ci est d'abord présentée au Bureau et passera ensuite par validation en commission permanente et en séance plénière de la CLE. Le document a déjà été validé par l'Agence de l'eau.

Onglet 1 : calendrier général avec les grandes étapes de l'élaboration du SAGE

Présentation du calendrier prévisionnel.

Onglet 2 : ensemble des enjeux / objectifs / orientations / dispositions.

Le Bureau propose d'envoyer les orientations / dispositions aux EPCI (élus et techniciens) pour une consultation technique avec demande de retours avant fin Décembre. Ensuite, ces propositions seront diffusées aux membres de la CLE. L'objectif est de présenter les remarques / retours lors de la Commission Permanente début 2023.

Onglet 3 : Plan d'action opérationnel

Pour chaque objectif il est indiqué les dates de réunion, actions spécifiques au territoire, actions de compatibilité avec le SDAGE.

La relecture juridique peut être faite après le travail du comité de rédaction (attente de la validation du financement pour notifier la prestation). M. FRICHOT précise que M. Laurent LEJEUNE de la DREAL trouvait cela intéressant d'avoir relecture juridique en même temps que le travail du comité de rédaction pour avoir retours et échanges.

Le calendrier des actions en lien avec les dispositions est demandé par l'Agence de l'eau (qui l'a déjà « validé »).

Proposition / Remarques :

- Pour le document finalisé du SAGE il serait important d'avoir une impression papier par communauté de commune ;
- Il aura lieu d'anticiper les actions de communications de 2024 sur 2023 pour ne pas être bloqué au niveau financier.
- M. PETIT soulève la question du financement des actions qui seront validées en séance plénière. Comment va-t-on financer les actions du SAGE ? Est-on certain d'obtenir des financements, d'autant plus que ce sont parfois des actions demandées par l'Agence de l'eau.

DECISIONS :

- *Validation de la feuille de route par le Bureau, diffusion de la feuille de route à l'ensemble des membres de la CLE et techniciens des EPCI.*
- *Réaliser un planning des réunions de comité de rédaction (Bureau de la CLE, Services de l'Etat et Chambre d'agriculture)*

4. Projets prioritaires de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027

• Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF)

Première étape : déterminer les bassins versants à enjeux (Travail de la CLE) et ensuite définition de l'EBF de ces bassins versants par les collectivités compétentes.

Création d'un groupe technique pour les deux bassins versants Canche et Authie pour établir la méthode de détermination de l'EBF.

Détermination des secteurs prioritaires : croisement des différentes données (géologiques, hydrologiques, aléas etc...) pour faire ressortir les secteurs où il y a plusieurs enjeux.

Exemple : dans une zone avec enjeu érosif et biodiversité, on y associe un EBF qui permettra de lutter contre l'érosion.

M. CRESTOT soulève la difficulté d'apprécier dans le temps la prise en compte de l'ensemble des sujets.

• Nouvel inventaire des Zones Humides

Inventaire à ajouter dans le SAGE avant fin 2024

Reprise de l'inventaire de 2014 et ajout du projet de cartographie nationale (étude de terrain sur les zones potentiellement humides avec certitude d'au moins 80%, ce travail de terrain pourrait être réalisé par le CEN. Critères à confirmer avec eux pour la validation de l'humidité de la zone) pour avoir la liste des zones humides du territoire. Toutes ces zones doivent être classées parmi l'une des 3 catégories :

- Zone humide irremplaçable
- Zone humide à restaurer
- Zone humide à enjeu agricole

DECISION : *Zones humides avec les zones ayant une probabilité d'être humide de 50% à 80% de chance d'être humide figureront au porté à connaissance, les zones avec une probabilité supérieure à 80% feront l'objet d'une vérification de terrain pour intégration à la cartographie du SAGE.*

• Identifications des secteurs où l'érosion des sols a un impact sur les milieux aquatiques

L'outil WaterSed piloté par le Symcéa permet de modéliser les axes de ruissellement, les milieux impactés et la quantité de matière en suspension dans le cours d'eau. L'expertise aboutit sur la création de scénarios selon les aménagements réalisés.

Cette cartographie est envisagée pour fin 2023-début 2024.

DECISION : *Utilisation de l'outil Watersed pour la cartographie de ces secteurs avec appui d'un stagiaire M2.*

• Détermination d'un volume d'eau disponible prélevable

Le bureau insiste sur la prise en compte de tous les besoins pour statuer sur ces questions de volumes prélevables.

Remarque : Certains éléments ne sont pas cités pour la compatibilité avec le SDAGE mais qui peuvent être inclus dans le SAGE : services rendus à l'environnement notamment par les parcelles de pâturage. Une zone humide qui fonctionne bien n'est pas forcément vierge de toute trace humaine : une prairie humide gérée par un agriculteur a son importance et n'aura pas la même fonction qu'une parcelle laissée à l'état sauvage. → ces zones peuvent être intégrées dans les zones humides à enjeux agricoles.

5. Critiques de la fiche masse d'eau

Fiche concernant l'état actuel des différentes masses d'eau.

La critique de la fiche masse d'eau est un objectif demandé par l'Agence de l'eau, elle a été réalisée en 2022 sur l'état des différentes masses d'eau du territoire (première critique effectuée lors de réunion du 23 septembre 2020).

DECISION : *envoyer la fiche à l'ensemble des membres de la CLE pour obtenir un retour.*

Autres points

- Evaluation environnementale

Cette évaluation est un document faisant parti du PAGD. Il reprend l'état des lieux et permet de voir si le SAGE est bien en cohérence avec les demandes du SDAGE. Il s'agit de démontrer comment les enjeux et objectifs du SAGE répondent aux enjeux et objectifs du SDAGE. Une 1^{ère} version a été réalisée en 2017 en commission permanente mais pas en CLE. Une mise à jour avec les nouveaux objectifs de SAGE/SDAGE sera donc réalisée. Il est décidé que l'actualisation sera faite en interne.

- Concertation préalable

DECISION : *pas de concertation préalable, une lettre d'intention sera écrite pour expliquer cette décision en 2023.*

Calendrier prévisionnel :

Des options de dates ont été prises en bureau mais sont susceptibles d'être modifiées par rapport à l'agenda général. Les lieux seront communiqués à l'envoi des invitations.

- **Commission permanente** → **Mardi 24 janvier 2023 à 14h30 à Auxi-le-Château**
- **Séance plénière de la CLE** → **Date à fixer en commission permanente (en Mars ?)**
- **Bureau CLE** → **Mardi 28 février 2023 à 14h30**

L'ordre du jour étant épuisé, Henri DEJONGHE remercie les membres du bureau et clôture la séance.

Henri DEJONGHE, Président de CLE Authie

